

En principe, et en nous fondant sur les arguments et les raisons que j'ai invoqués, il nous est très difficile d'appuyer le projet de loi C-86.

**M. Blenkarn:** Le député de Regina-Est, pour lequel j'ai beaucoup d'estime, pense que j'ai mal compris le rôle de la SADC, qui est réellement un organisme destiné à remettre de l'ordre après avoir indemnisé les déposants non-assurés. Je me demandais, étant donné la situation, où il a pu voir ces terribles problèmes de conflits d'intérêts? Après tout, ce sont les institutions membres qui, finalement, épongent les pertes. Il me semble que le conflit d'intérêts pourrait résider dans le fait même qu'elle compte parmi les membres de son conseil d'administration des représentants du gouvernement, lequel a, dans de nombreux cas, imposé à la SADC et, par conséquent, aux institutions membres des obligations, que peut-être elles n'auraient pas dû avoir.

Je signale que le projet de loi fait suite à l'affaire Greymac et Crown, où le gouvernement, sans changer les primes ou autre, s'est contenté unilatéralement d'augmenter le passif de la SADC de \$20,000 à \$60,000 et de l'accabler de toutes sortes d'obligations qui ne lui incombaient pas. Je me demande pourquoi, selon lui, il y a un conflit d'intérêts?

Toute l'entreprise ne devrait peut-être pas être privée dans le sens où les exploitants privés payent les frais et, par conséquent, ces derniers devraient chercher officiellement un moyen de les réduire en liquidant d'une manière plus rentable l'actif de la SADC, de manière à récupérer non seulement l'argent avancé par le gouvernement, mais celui qu'ils ont avancé eux-mêmes et vont devoir payer en prime.

● (1200)

**M. de Jong:** Monsieur le Président, le député a fait valoir certains points intéressants qu'il me semble avoir moi-même évoqués. J'ai déploré, en effet, outre le conflit d'intérêts dans lequel étaient placés les représentants gouvernementaux, le fait qu'aucun membre du conseil d'administration de la Société n'ait été présent quand on a pris la décision de secourir la BCC. Le député a aussi donné d'autres exemples.

J'ai souhaité que le conseil d'administration cherche avant tout à protéger les intérêts de la Société. J'ai autant de critiques à faire aux anciens membres, nommés par le secteur public, que j'éprouve de craintes envers ceux qui proviendront à l'avenir du secteur privé. Le conseil se doit de veiller en premier lieu au bien-être de l'institution, pour lui éviter de payer les pots cassés. Il doit prévenir les échecs et empêcher les opérations d'initiés susceptibles de provoquer un fiasco financier. Le conseil doit pour ainsi dire monter la garde, grâce à des administrateurs assez fermes et assez puissants pour s'opposer aux pressions du gouvernement si jamais ce dernier utilise la Société à des fins qui vont à l'encontre de ses intérêts à elle.

Mon collègue prétend qu'il faut confier la surveillance de la Société d'assurance-dépôts du Canada au secteur privé puisque c'est lui qui verse les primes. Là-dessus, je diffère d'opinion. D'abord, la Société a accès au Fonds du revenu consolidé. Ensuite, la protection du public relève du gouvernement. En

### *Assurance-dépôts—Loi*

effet, l'argent n'appartient pas aux établissements financiers qui payent les primes mais bien aux déposants. Par conséquent, le conseil d'administration doit se composer de personnes qui ont à coeur les intérêts des petits épargnants et autres simples déposants. S'il n'en tenait qu'à moi, la majorité des membres du conseil n'agirait que dans l'intérêt du public puisque c'est l'argent des contribuables qui est en jeu, et non pas celui des banques, des fiducies ou du gouvernement. Ces petits déposants devraient donc être représentés pour que la Société d'assurance-dépôts du Canada soit la gardienne de leurs intérêts.

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, je trouve que le député de Regina-Est (M. de Jong) embrouille les choses. Le comité des finances suggère d'intervenir plus activement en matière d'inspection et de supervision et aussi pour mettre de l'ordre dans les activités de la SADC. Il a recommandé notamment que cette société devienne un fonds pour l'Agence nationale d'administration financière. Le député aurait donc parfaitement raison si nous suivions cette recommandation.

Or, il sait bien que ce n'est pas l'objet du projet de loi à l'étude qui n'est qu'une mesure temporaire visant à mettre de l'ordre dans cette société en renflouant un peu ses coffres. Elle n'a pas du tout pour but de régler les véritables problèmes sur lesquels je suis d'accord avec le député.

Puisqu'il s'agit uniquement d'une mesure temporaire, d'une durée d'un an, destinée à mettre de l'ordre dans la SADC, à renflouer ses coffres et à l'aider à éponger des déficits en hausse, pourquoi le député est-il contre? Non seulement elle est de courte durée, mais son adoption mettrait le gouvernement en demeure d'agir promptement.

**M. de Jong:** Monsieur le Président, je reconnais que ce projet de loi a pour but, en partie, d'injecter des fonds dans la Société d'assurance-dépôts du Canada. J'ai déjà rappelé d'ailleurs que nous n'avions rien à redire à ce propos. Mais il traite également du conseil d'administration de cette société. Or, c'est là où le bât blesse car en plus de relever les primes d'assurance, le gouvernement détermine déjà le genre de conseil qui dirigera ses destinées. Je suis également contre cette mesure parce que le gouvernement n'a pas présenté d'autres projets de loi complémentaires comme il nous l'avait promis. Ainsi, nous voulons être saisis du projet de loi que la ministre nous a promis l'automne dernier.

Mes critiques portent notamment sur les dispositions que l'on ne trouve pas dans le projet de loi plutôt que sur son contenu. La majorité accordée au secteur privé au sein du conseil d'administration m'inquiète. Selon moi, les règles régissant les conflits d'intérêts ne sont pas assez strictes et les administrateurs du secteur public ne peuvent désigner un substitut pour les remplacer. Il ne me plaît guère que les administrateurs du secteur privé puissent passer la majeure partie de leur vie aux États-Unis. Je m'oppose donc à cette mesure, car je ne suis pas d'accord avec plusieurs de ses aspects.